



Mariage franco tunisien demande de visa pour la france

Par **ilona**, le **26/02/2014 à 14:04**

bonjourrnje suis française j'ai déposer un dossier ccm le 14 /02/2014 a tunis ambassade française , mon ami a eu une reconduite a la frontière depuis la France a Marseille le 26 novembre 2014 suite au dépôt du dossier ccm pour une demande de mariage en tunisie l'ambassade me dit pour le visa il sera difficile de l'obtenir car pour eux il serais en interdiction de territoire français pendant 3 ans et l'avocat en france me dit que non aidez moi svp a obtenir une réponse mais laquelle est ce? merci de me répondre car je suis vraiment dans le doute

Par **aguesseau**, le **26/02/2014 à 14:17**

bjr,rncomme c'est le consulat qui délivre les visas, je pense que leurs avis est plus pertinent que celui de votre avocat en france.rncela dépend des raisons qui ont motivées son expulsion du territoire français.rnune solution peut être, vous vous mariez dans un consulat de france et votre mari demande un titre de séjour conjoint de français mais la aussi il y a des conditions à respecter.rncdt